

Commune de Gourdon en Quercy (Lot)  
Procès-verbal de la séance du conseil municipal  
du mercredi 30 mars 2022 à 20 heures

*L'an deux mil vingt-deux, le trente du mois de mars à vingt heures,  
dans le contexte de la pandémie de covid-19,  
le conseil municipal de Gourdon s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses réunions, en l'hôtel de ville,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Maire, en session ordinaire.*

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 19

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 24

Date de la convocation : 18 mars 2022

Date d'envoi par courrier électronique : 23 mars 2022

**ÉTAIENT PRESENTS (19) : M. Jean-Marie COURTIN, M<sup>me</sup> Nathalie DENIS, M. Michel FALANTIN, M. Alain DEJEAN, M. Joseph JAFFRÈS, M<sup>me</sup> Nathalie CABRIÉ, M. Nicolas QUENTIN, M<sup>me</sup> Christine OUDET, M. Philippe DELCLAU, M<sup>me</sup> Delphine COMBEBIAS, M. Lionel BURGER, M. Thomas MALBEC, M<sup>me</sup> Anaïs MARCHESI, M. Jean-François VARGUES, M<sup>me</sup> Nicole ESPAGNAT, M. Jean-Pierre COUSTEIL, M. Joël PÉRIÉ, M<sup>me</sup> Liliane ÉLICHABE, M. Lionel MAURY, formant la majorité des membres en exercice.**

**ÉTAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR (5) ET ÉTAIENT ABSENTS (3) : M<sup>me</sup> Nicole BRUNEAU (absente), M<sup>me</sup> Fabienne GABET (pouvoir n° 1 à M. Philippe DELCLAU), M. Jacques GRIFFOUL (pouvoir n° 1 à M. Alain DEJEAN), M<sup>me</sup> Josianne CLAVEL-MARTINEZ (pouvoir n° 1 à M. Lionel BURGER), M. Jean-Marie RIVAL (pouvoir n° 1 à M. Philippe DELCLAU), M<sup>me</sup> Dominique SCHWART (pouvoir n° 1 à M<sup>me</sup> Nicole ESPAGNAT), M<sup>me</sup> Mélissa SÉVERIN (absente), M. Patrick PARANT (absent).**

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, assistait à la séance M. Dominique MOREAUX, Directeur général des services de la commune de Gourdon.

**Ordre du jour :**

**A – Nomination d'un(e) secrétaire de séance**

**B – Adoption du procès-verbal de la séance du 21 février 2022**

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LE 21 FEVRIER 2022 :**

**Communication au conseil municipal**

**01 – Décision n° 04 / 2022 – Jean DALDOSSO – Travaux de relevage des orgues de l'église Saint-Pierre**

**02 – Décision n° 05 / 2022 – Litige PUPILLE ET CORNÉE / Commune – Autorisation d'ester en justice**

**03 – Décision n° 06 / 2022 – CCAS EDF – Village de vacances – Contrat saison estivale 2022**

**QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR**

**CONSEIL MUNICIPAL – GOUVERNANCE - PERSONNEL**

**01 – Rapport d'orientation budgétaire 2022**

**02 – Présentation et adoption des comptes de gestion de l'année 2021**

**03 – Compte administratif 2021 – COMMUNE**

**04 – Compte administratif 2021 – SERVICE des EAUX**

**05 – Compte administratif 2021 – SERVICE de l'ASSAINISSEMENT**

**06 – Compte administratif 2021 – CINÉMA MUNICIPAL**

**07 – Compte administratif 2021 – COMPLEXE TOURISTIQUE**

**08 – Compte administratif 2021 – LA CLÈDE**

**09 – Office municipal des sports – Remplacement d'élus municipaux délégués**

**10 – Personnel municipal – Création de poste de technicien territorial (sans recrutement)**

**11 – Personnel municipal – Création de postes d'emploi saisonnier 2022**

**BUDGET – FINANCES – FISCALITE**

**12 – Lotissement Lou Vilaré – Régularisation d'écritures comptables**

## CULTURE - PATRIMOINE - TOURISME

**13 – Maison du Sénéchal – Suivi, conservation et consolidation d’urgence de peintures murales – Demandes de subvention**

**14 – Maison du Sénéchal – Travaux de menuiserie-couverture – Demandes de subvention**

### DIVERS

**15 – Association Gourdon Dynamic – Chalets mobiles – Don grevé de charges**

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 10 ; il procède à l’appel des présents ; il constate que les conditions de quorum sont remplies.*

#### **A – Nomination d’un-e secrétaire de séance**

Mme Liliane ÉLICHABE est élue secrétaire de séance, à l’unanimité.

#### **B – Adoption du procès-verbal de la séance du 21 février 2022 : adopté à l’unanimité,**

après une observation rectificative de M. Jean-Pierre COUSTEIL : le vote récent du conseil municipal de Payrignac sur le projet de compétence *santé* de la communauté de communes Quercy Bouriane (CCQB) était marqué par des *abstentions* et non pas *défavorable*.

Monsieur le Maire précise que depuis, les élus de Payrignac ont approuvé ce projet de compétence de la CCQB.

*Monsieur le Maire publie l’ordre du jour.*

#### **C – Ordre du jour et conflits d’intérêt**

Monsieur le Maire invite les élus à parer aux conflits d’intérêt pouvant apparaître dans l’ordre du jour.

### DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022 :

#### *Communication au conseil municipal*

Décision reçue en préfecture le 4 mars 2022.

Publiée par le Maire le 4 mars 2022.

#### **01 – Décision n° 04 / 2022 – Jean DALDOSSO – Travaux de relevage des orgues de l’église Saint-Pierre**

La commune de Gourdon signe avec l’entreprise Jean DALDOSSO, n° SIRET : 321 573 255 000 31, sise 16 route de Samatan 32200 GIMONT le marché concernant les travaux de relevage des orgues de l’église Saint-Pierre.

Elle s’acquittera auprès de l’entreprise du montant de 61 373,00 euros HT (hors taxe), soit 73 647,60 euros TTC (toutes taxes comprises).

Décision reçue en préfecture le 21 mars 2022.

Publiée par le Maire le 21 mars 2022.

#### **02 – Décision n° 05 / 2022 – Litige PUPILLE ET CORNÉE / Commune – Autorisation d’ester en justice**

Monsieur le Maire décide de confier à Maître Marie-Noëlle GRANDJEAN, avocat (74 chemin des Pèlerins, 34200 Sète), et tout avocat postulant, la représentation de la commune de Gourdon, dans le dossier tendant à obtenir par la SARL PUPILLE ET CORNÉE

l’annulation de l’arrêté de Monsieur le Maire de Gourdon en date du 28 décembre 2021 interdisant partiellement le stationnement sur la place Saint-Pierre.

Il est expressément convenu que Maître Marie-Noëlle GRANDJEAN est autorisée à intervenir, et tout avocat postulant de son chef, devant l’ensemble des juridictions tant en première instance, en appel que cassation.

Décision reçue en préfecture le 21 mars 2022.

Publiée par le Maire le 21 mars 2022.

#### **03 – Décision n° 06 / 2022 – CCAS EDF – Village de vacances – Contrat saison estivale 2022**

Le village de vacances d’Écoute-S’il-Pleut est mis à disposition de la caisse centrale d’activités sociales (CCAS) des industries électrique et gazière (siège social : 8, rue de Rosny, BP 629, 93104 MONTREUIL CEDEX) pour une durée de sept semaines allant du 3

juillet au 21 août 2022 pour un montant toutes taxes comprises de 180 140,00 euros.

## QUESTIONS À L’ORDRE DU JOUR

### CONSEIL MUNICIPAL – GOUVERNANCE – PERSONNEL

Extrait reçu en préfecture le 11 avril 2022.

Publié ou notifié par le Maire le 11 avril 2022.

#### **01 – Rapport d’orientation budgétaire 2022**

M. Michel FALANTIN expose que :

La loi du 6 février 1992 dite loi A.T.R. (administration territoriale de la République) fait obligation aux organes délibérants des collectivités de plus de 3 500 habitants de débattre des orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget primitif (article L2312-1 du code général des collectivités territoriales).

Vu l’article 107 de la loi NOTRE du 7 août 2015 venant compléter les obligations en matière de composantes du débat d’orientation budgétaire (DOB).

Le débat, qui est maintenant sanctionné par un vote, a pour objet de permettre aux membres du conseil municipal d'examiner l'évolution pluriannuelle du budget communal et de ses budgets annexes, de sa structure, en recettes et en dépenses, en fonctionnement et en investissement, de sa politique financière, des engagements pluriannuels envisagés ainsi que les caractéristiques de la dette.

## Prospective 2022

### Sur la base des hypothèses suivantes :

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Baisse de la dotation globale de fonctionnement estimée de l'ordre de 15 750,00 € (euros).

Effet de la sortie de crise sanitaire au niveau des recettes : retour au niveau 2019, pour l'école de musique, l'occupation du domaine public...

Relative stabilité des recettes du marché.

Stabilité de la fiscalité locale en matière de taux mais pas en matière de base : + 3,4 % au niveau de la TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties).

Stabilisation de l'allocation de compensation perçue par la communauté de communes Quercy Bouriane (CCQB).

Reprise des locations de salles.

Reprise sur provision à hauteur de 60 000,00 € tout en laissant une marge pour les échéances de prêt jusqu'en 2025 (Caisse d'épargne) ainsi que pour le litige Bouyssou.

Absence de prise en compte de travaux effectués en régie.

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Stabilisation des amortissements.

Stabilisation des subventions versées à la caisse des écoles ainsi que qu'au centre communal d'action sociale (CCAS).

Subvention d'équilibre du cinéma d'environ 72 000 €.

Effets de la crise sanitaire et du conflit en Ukraine: augmentation des prix des matières premières, des fluides, de l'énergie et des produits alimentaires pour la cantine (valable pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes) ; inflation prévue 2022 : 5 %.

Stabilisation voir éventuellement baisse des charges de personnel (base BP 2021) ; impérative si l'on veut externaliser des prestations.

Maintenir le niveau des dépenses imprévues : environ 50 000,00 € (niveau BP 2021).

Fin de la participation au SYDED (syndicat départemental pour l'élimination des déchets) du Lot pour la fiscalité du réseau de chaleur.

Stabilisation de l'enveloppe globale de subventions pour les associations.

Poursuite des *Jeudis de Gourdon* et du *village de Noël* avec demande de fonds de concours auprès de la CCQB.

### Sur la base des comptes administratifs 2019 et 2021 et des données prévisionnelles 2022 connues au 10 mars 2022 :

(Données en milliers d'euros K €)

budget primitif 2022					
dépenses de fonctionnement					
chapitre	intitulé	montant	chapitre	intitulé	montant
011	charges à caractère général	1 152 €	013	atténuation de charges	60 €
012	charges de personnel	2495 €	70	produits du domaine	468 €
014	atténuations de produits	183 €	73	impôts et taxes	3177 €
65	autres charges de gestion courante	463 €	74	dotations	816 €
66	charges financières	266 €	75	autres produits de gestion courante	116 €

67	charges exceptionnelles	5 €	78	Reprise de provision	60 €
022	dépenses imprévues	50 €	76	produits financiers	29 €
68	provisions	3 €	78	Reprise sur provisions	
042	opération de transfert entre section	155 €		produits exceptionnels	5 €
023	virement de section	613 €	042	opération de transfert entre section	€
			002	excédent reporté	714 €
	<b>total</b>	<b>5 385 €</b>		<b>total</b>	<b>5 385 €</b>
	<b>excédent cumulé dégagé</b>	<b>- €</b>			

dépense d'investissement			recettes d'investissement		
chapitre	intitulé	montant	chapitre	intitulé	montant
	opérations d'équipement courantes	323,5€	13	subventions	49,5€
16	remboursement d'emprunt	456 €	16	emprunts et dettes	2 €
040	opération de transfert entre section	€	10	dotations FCTVA	30 €
001	déficit reporté	- €	1068	mise en réserve	150 €
1068	Excédent capitalisé	72 €	10	taxe aménagement	20 €
23	réserve concours CCQB piscine	175 €	024	Produit des cessions	85 €
			040	opération de transfert entre section	155 €
	dépenses imprévues		021	virement de section	613 €
	restes à réaliser	157 €		restes à réaliser	43 €
				résultat reporté	36 €
	<b>total :</b>	<b>1 183,5 €</b>		<b>total :</b>	<b>1 183,5 €</b>

**Principaux ratios communaux :**

Population légale de Gourdon au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : 4 112 habitants

Ratios	Valeur communale 2021	Moyennes nationales de la strate (année 2020)
Dépense réelles de fonctionnement / population	1058	900
Produit des impositions directes / population	754	529
Recettes réelles de fonctionnement / population	1155	1043
Dépenses d'équipement brut / population	39	302
Encours de la dette / population	2151	728
DGF / population	155	147
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0,55	0,50

### **Evolution de la fiscalité directe locale en % :**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taxe d'habitation	12,22	13,01	13,01	13,27	125	12,57	12,70	12,70		
Taxe foncière sur le bâti	17,51	18,65	18,65	19,02	18,30	18,30	18,48	18,48	18,48	41,94
Taxe foncière sur le non bâti	93,59	99,66	99,66	101,65	93,68	93,68	94,62	94,62	94,62	94,62
Cotisation foncière des entreprises	15,09	16,07	16,07	16,39	15,04					

**Dette municipale et des budgets annexes :** voir profils d'extinction joints en annexe

### **Les résultats 2021 de Gourdon et les perspectives 2022 :**

Présentation de M. Michel FALANTIN :

Voir en annexe l'évolution des chapitres de la section de fonctionnement depuis 2014.

#### **BUDGET PRINCIPAL**

Le moindre investissement ne pourra être financé que si l'on dégage de l'autofinancement accompagné de subventions.

Pour ce faire des économies de fonctionnement *drastiques* doivent encore être réalisées, accompagnées d'une éventuelle augmentation de la fiscalité. Dans le contexte inflationniste actuel l'équation sera très difficile à réaliser.

Recours à l'emprunt possible (accord de principe des banques) pour le budget principal uniquement pour les deux bâtiments à couverture photovoltaïque.

Il convient en parallèle de procéder activement à l'étude de nouveaux transferts de compétences à la CCQB (charges de centralité) et de préparer rapidement le transfert de l'école de musique.

**Conclusion : marge nulle.**

### **Les perspectives 2022 :**

#### **BUDGET PRINCIPAL**

- *Priorité à la propreté, la sécurité et l'attractivité de la ville.*
- *Création des espaces publics et aménagements le long de la voirie départementale au lotissement Lou Vilaré subventionné à hauteur de 30 % du montant HT (hors taxe).*
- *Effectuer une dernière tranche de matérialisation de la numérotation et de la dénomination des rues.*
- *Dans la mesure du possible, commencer à mettre en réserve la participation de la commune à la CCQB pour la réhabilitation de la piscine.*
- *Engager les travaux de relevage des orgues de l'église Saint-Pierre subventionnés à hauteur de 65 % du montant HT des travaux.*
- *Recours à un maître de d'œuvre pour le regroupement scolaire tranche 1.*
- *Construction des deux structures à toiture photovoltaïque sous réserve de l'obtention des subventions.*

#### **BUDGET DE L'EAU**

- a) *Changement des compteurs*
- b) *Acquisition de matériel.*
- c) *Réhabilitations des secteurs Prouilhac, le Bos et le Rial*
- d) *Fin des opérations de régularisation d'emprise au niveau du petit château.*

#### **BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

- a) *Poursuite de l'étude relative à la mise en séparatif du secteur de la Poussie.*
- b) *Réhabilitation du secteur du Titre.*
- c) *Prise en compte des opérations comptables liées à la démolition de la station d'épuration de Combe Froide.*
- d) *Acquisition de matériel.*

e) *Extension de réseau.*

f) *Révision du schéma d'assainissement.*

## **BUDGET DU CINEMA**

*Les perspectives 2022 seront tout particulièrement attachées au suivi et au maintien des dépenses de fonctionnement afin de limiter au maximum la subvention d'équilibre versée par le budget principal, en espérant que le niveau de fréquentation revienne à un niveau normal.*

*Travaux de réfection de la chaufferie et de la main courante ; achat d'un aspirateur.*

## **BUDGET DU TOURISME**

*Travaux de toiture au niveau de l'accueil.*

*Écoute-S'il-Pleut : installation de jeux, réfection des allées.*

Tous ces points relatifs au budget principal et aux budgets annexes sont développés puis débattus en séance.

Monsieur le Maire : la dette est conséquente. On parle toujours de la dette liée au stade : ce n'est que partiellement vrai. Le directeur général des services va affiner la question.

M. Jean-Pierre COUSTEIL : le stade est le fait générateur de la renégociation d'un certain nombre d'emprunts dont certains venaient à échéance à court terme.

M. Jean-Pierre COUSTEIL : le virement de section n'est pas réaliste compte tenu de la situation budgétaire sauf à aller consommer l'excédent reporté de fonctionnement.

Économies d'énergies : quel programme ?

Monsieur le Maire répond : changement ampoules d'éclairage public tous les ans + projet de travaux de regroupement scolaire ; aménagement de deux bâtiments photovoltaïques avec alimentation notamment pour la station d'épuration du Bléou (très énergivore) : commencer par deux bâtiments et faire le bilan.

M. Thomas MALBEC : baisser la température d'un ou deux degrés Celsius dans l'hôtel de ville notamment.

M. Jean-Pierre COUSTEIL : bâtiments photovoltaïques à porter dans les dépenses d'investissement. Monsieur le Maire : sous réserve de l'obtention des subventions.

M. Lionel MAURY : marges nulles sauf à augmenter la fiscalité : figure de style.

Mme Nathalie CABRIÉ : augmentation des bases de la taxe foncière sur le non-bâti (TFB) non décidée par la commune mais imposée par la loi de finances 2022 : il faudra communiquer.

Plus personne ne demandant la parole dans ce débat d'orientation budgétaire 2022, Monsieur le Maire clôt la discussion.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant par vingt-trois voix *pour* et une abstention (M. Jean-Pierre COUSTEIL) :

\* adopte le débat d'orientation budgétaire 2022.

Extrait reçu en  
préfecture le 11  
avril 2022.  
Publié ou notifié  
par le Maire le 11  
avril 2022.

## **02 – Présentation et adoption des comptes de gestion de l'année 2021**

M. Michel FALANTIN explique et commente les comptes de gestion de l'année 2021 (budget principal et cinq budgets annexes *Assainissement, Cinéma municipal, Complexe touristique, Eau, La Clède*).

Les comptes de gestion de l'année 2021 sont présentés au conseil municipal au standard des plans comptables M14, M4 et M49.

L'ensemble des volumes des comptes de gestion (comptabilité fonctionnelle) est à disposition auprès du service *Comptabilité* de la commune.

Il convient d'en délibérer.

M. Jean-Pierre COUSTEIL : travail du receveur municipal : vote les comptes de gestion mais pas les comptes administratifs présentés par la commune.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

\* adopte les comptes de gestion (budget principal et cinq budgets annexes *Assainissement, Cinéma municipal, Complexe touristique, Eau, La Clède*) pour l'exercice 2021.

*Monsieur le Maire étant l'ordonnateur des comptes du budget principal et des budgets annexes, il ne peut donc pas participer au vote des points 3 à 8.*

*Monsieur le Maire cède la présidence de séance à M. Michel FALANTIN et quitte la salle au moment du vote des comptes administratifs.*

*Le nombre de conseillers municipaux présents et représentés descend donc à vingt-trois.*

Extrait reçu en  
préfecture le 11  
avril 2022.  
Publié ou notifié  
par le Maire le 21  
avril 2022.

### 03 – Compte administratif 2021 – COMMUNE

M. Michel FALANTIN expose que la comptabilité de l'ordonnateur pour l'exercice 2021 présente des reprises des résultats antérieurs, une exécution, et des résultats en tous points conformes aux comptes du receveur ; ils peuvent être résumés comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		615 091,64		393 051,85		1 008 143,49
Opérations de l'exercice	4 513 891,87	4 763 001,00	770 281,14	413 681,92	5 284 173,01	5 176 682,92
TOTAUX	4 513 891,87	5 378 092,64	770 281,14	806 733,77	5 284 173,01	6 184 826,41
Résultats de clôture		864 200,77		36 452,63		900 653,40
Restes à réaliser			157 098,44	42 676,00	157 098,44	42 676,00
TOTAUX CUMULES	4 513 891,87	5 378 092,64	927 379,58	849 409,77	5 441 271,45	6 227 502,41
RESULTATS DEFINITIFS		864 200,77	77 969,81			786 230,96

\* Les dépenses et les recettes doivent être inscrites sur les lignes Opérations de l'exercice et Restes à réaliser. Les déficits et les excédents doivent être inscrits sur les lignes Résultats reportés, Résultats de clôture et Résultats définitifs.

Il est proposé au conseil municipal de :

- \* constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- \* reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- \* arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Il convient d'en délibérer.

M. Lionel MAURY : pas de doute sur la sincérité des comptes. Complexité des comptabilités : pas de lisibilité.

M. Jean-Pierre COUSTEIL : transferts des budgets annexes vers le budget principal : disproportionnés ; documents transmis : personnel technique ne retrouve pas les mouvements des du budget principal vers budgets annexes (service de l'eau). Charges fixes : anomalies : financement police municipale et indemnités élus par les budgets annexes (notamment l'indemnité de l'adjointe à la culture, les copies de l'école Daniel-Roques, l'électricité de l'aire d'accueil des camping-cars...).

M. Joseph JAFFRÈS : les mouvements ne sont pas assez conséquents.

Monsieur le Maire : les mouvements ont été travaillés par les services de la mairie et le trésor public sans intervention des élus. L'utilisation du matériel d'alimentation en eau potable (AEP) n'est pas répartie entre tous les budgets. Les transferts vont au-delà du réel et mettent demain en difficulté les budgets de l'eau et de l'assainissement tout en sachant très bien qu'il y beaucoup à faire au niveau des budgets annexes.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant par vingt-et-une voix pour, une voix contre (M. Jean-Pierre COUSTEIL) et une abstention (Mme Liliane ÉLICHABE),

\* adopte le compte administratif de la COMMUNE pour l'exercice 2021.

Extrait reçu en  
préfecture le 11  
avril 2022.  
Publié ou notifié  
par le Maire le 21  
avril 2022.

### 04 – Compte administratif 2021 – SERVICE des EAUX

M. Michel FALANTIN expose que la comptabilité de l'ordonnateur pour l'exercice 2021 présente des reprises des résultats antérieurs, une exécution, et des résultats en tous points conformes aux comptes du receveur ; ils peuvent être résumés comme suit :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		390 121,66		23 989,47		414 111,13
Opérations de l'exercice	885 662,61	856 632,89	56 956,11	76 135,94	942 618,72	932 768,83
TOTAUX	885 662,61	1 246 754,55	56 956,11	100 125,41	942 618,72	1 346 879,96
Résultats de clôture		361 091,94		43 169,30		404 261,24
Restes à réaliser			127 970,00	25 323,00	127 970,00	25 323,00
TOTAUX CUMULES	885 662,61	1 246 754,55	184 926,11	125 448,41	1 070 588,72	1 372 202,96
RESULTATS DEFINITIFS		361 091,94	59 477,70			301 614,24

Il est proposé au conseil municipal de :

- \* constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- \* reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- \* arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Il convient d'en délibérer.

M. Jean-Pierre COUSTEIL : On a « siphonné » ce budget. Cette politique tiendra deux ans pas plus.

Monsieur le Maire : on n'a pas asséché le budget.

M. Jean-Pierre COUSTEIL : on reporte les charges sur les générations à venir si l'on n'investit pas ou peu (renouvellement du réseau).

Monsieur le Maire : cet argent reste aux Gourdonnais.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant par vingt-et-une voix *pour*, une voix *contre* (M. Jean-Pierre COUSTEIL) et une abstention (Mme Liliane ÉLICHABE),

\* adopte le compte administratif du SERVICE des EAUX pour l'exercice 2021.

Extrait reçu en  
préfecture le 11  
avril 2022.  
Publié ou notifié  
par le Maire le 11  
avril 2022.

#### 05 – Compte administratif 2021 – SERVICE de l'ASSAINISSEMENT

M. Michel FALANTIN expose que la comptabilité de l'ordonnateur pour l'exercice 2021 présente des reprises des résultats antérieurs, une exécution, et des résultats en tous points conformes aux comptes du receveur ; ils peuvent être résumés comme suit :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		301 467,39		452 777,68		754 245,07
Opérations de l'exercice	737 654,52	643 578,85	163 438,49	203 714,42	901 093,01	847 293,27
TOTAUX	737 654,52	945 046,24	163 438,49	656 492,10	901 093,01	1 601 538,34
Résultats de clôture		207 391,72		493 053,61		700 445,33
Restes à réaliser			62 858,18	5 600,00	62 858,18	5 600,00
TOTAUX CUMULES	737 654,52	945 046,24	226 296,67	662 092,10	963 951,19	1 607 138,34
RESULTATS DEFINITIFS		207 391,72		435 795,43		643 187,15

Il est proposé au conseil municipal de :

\* constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

\* reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

\* arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Il convient d'en délibérer.

M. Jean-Pierre COUSTEIL : attention : déficit 2021 d'exploitation.

M. le Maire : Station d'épuration de Combe-Froide à sortir de l'inventaire à hauteur environ de 90 000,00 euros. *Idem* pour la station de pompage de Nadaillac non sortie de l'actif.

M. Jean-Pierre COUSTEIL n'était pas au courant pour les deux stations de Combe-Froide et Nadaillac.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant par vingt-et-une voix *pour*, une voix *contre* (M. Jean-Pierre COUSTEIL) et une abstention (Mme Liliane ÉLICHABE),

\* adopte le compte administratif du SERVICE de l'ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2021.

Extrait reçu en  
préfecture le 11  
avril 2022.  
Publié ou notifié  
par le Maire le 11  
avril 2022.

#### 06 – Compte administratif 2021 – CINÉMA MUNICIPAL

M. Michel FALANTIN expose que la comptabilité de l'ordonnateur pour l'exercice 2021 présente des reprises des résultats antérieurs, une exécution, et des résultats en tous points conformes aux comptes du receveur ; ils peuvent être résumés comme suit :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés				20 624,07		20 624,07
Opérations de l'exercice	184 101,39	184 101,39	22 817,19	20 249,59	206 918,58	204 350,98
TOTAUX	184 101,39	184 101,39	22 817,19	40 873,66	206 918,58	224 975,05
Résultats de clôture				18 056,47		18 056,47
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	184 101,39	184 101,39	22 817,19	40 873,66	206 918,58	224 975,05
RESULTATS DEFINITIFS				18 056,47		18 056,47

Il est proposé au conseil municipal de :

\* constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

\* reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

\* arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

\* adopte le compte administratif du CINÉMA MUNICIPAL pour l'exercice 2021.

Extrait reçu en  
préfecture le 11  
avril 2022.  
Publié ou notifié  
par le Maire le 11  
avril 2022.

### 07 – Compte administratif 2021 – COMPLEXE TOURISTIQUE

M. Michel FALANTIN expose que la comptabilité de l'ordonnateur pour l'exercice 2021 présente des reprises des résultats antérieurs, une exécution, et des résultats en tous points conformes aux comptes du receveur ; ils peuvent être résumés comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		78 889,75	30 313,02		30 313,02	78 889,75
Opérations de l'exercice	147 969,52	196 241,98	318 738,91	338 140,51	466 708,43	534 382,49
TOTAUX	147 969,52	275 131,73	349 051,93	338 140,51	497 021,45	613 272,24
Résultats de clôture		127 162,21	10 911,42			116 250,79
Restes à réaliser			18 588,54		18 588,54	
TOTAUX CUMULES	147 969,52	275 131,73	367 640,47	338 140,51	515 609,99	613 272,24
RESULTATS DEFINITIFS		127 162,21	29 499,96			97 662,25

Il est proposé au conseil municipal de :

\* constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

\* reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

\* arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant par vingt-deux voix *pour* et une voix *contre* (M. Jean-Pierre COUSTEIL),

\* adopte le compte administratif du COMPLEXE TOURISTIQUE pour l'exercice 2021.

Extrait reçu en  
préfecture le 11  
avril 2022.  
Publié ou notifié  
par le Maire le 11  
avril 2022.

### 08 – Compte administratif 2021 – LA CLÈDE

M. Michel FALANTIN expose que la comptabilité de l'ordonnateur pour l'exercice 2021 présente des reprises des résultats antérieurs, une exécution, et des résultats en tous points conformes aux comptes du receveur ; ils peuvent être résumés comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		274,30	177 707,78		177 982,08	
Opérations de l'exercice	211 832,12	212 106,42	211 832,12	211 417,82	423 664,24	423 524,24
TOTAUX	212 106,42	212 106,42	389 539,90	211 417,82	601 646,32	423 524,24
Résultats de clôture			178 122,08		178 122,08	
Restes à réaliser				34 801,00		34 801,00
TOTAUX CUMULES	212 106,42	212 106,42	389 539,90	246 218,82	601 646,32	458 325,24
RESULTATS DEFINITIFS			143 321,08		143 321,08	

Il est proposé au conseil municipal de :

\* constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

\* reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

\* arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Il convient d'en délibérer.

Monsieur le Maire : la municipalité se donne deux ans, sinon elle contactera un promoteur. Elle essaie de relancer l'opération (travaux, campagne publicitaire, conseillère municipale dédiée...).

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

\* adopte le compte administratif de LA CLÈDE pour l'exercice 2021.

À l'issue de la présentation des comptes administratifs 2021 M. Michel FALANTIN rend la présidence de séance à Monsieur le Maire.

Le nombre de conseillers municipaux présents et représentés revient donc à vingt-quatre.

Extrait reçu en  
préfecture le 11  
avril 2022.  
Publié ou notifié  
par le Maire le 11  
avril 2022.

## 09 – Office municipal des sports – Remplacement d'élus municipaux délégués

Monsieur le Maire rappelle que :

Par sa délibération n° 14 du 16 juin 2020, le conseil municipal de Gourdon a désigné à l'unanimité les huit délégués suivants auprès de l'office municipal des sports (OMS) de Gourdon :

### Bureau :

Mme Josianne CLAVEL-MARTINEZ conseillère déléguée aux sports et associations  
M. Lionel BURGER  
M. Lionel MAURY  
M. Joël PÉRIÉ

### Comité directeur :

Mme Josianne CLAVEL-MARTINEZ  
M. Lionel BURGER  
M. Lionel MAURY  
M. Joël PÉRIÉ  
Mme Nicole BRUNEAU  
M. Michel FALANTIN  
M. Nicolas QUENTIN  
Mme Delphine COMBEBIAS

Or trois élus municipaux ont décidé récemment de démissionner de leurs fonctions auprès de l'OMS :

- \* Mme Josianne CLAVEL-MARTINEZ
- \* M. Lionel BURGER
- \* M. Lionel MAURY

Il est proposé au conseil municipal de modifier les délégations et références auprès de l'office municipal des sports.

Il convient d'en délibérer.

M. Joël PÉRIÉ : se retrouve seul : manque d'information.

Monsieur le Président de la communauté de communes Quercy Bouriane a donné tous les éléments concernant l'agent concerné au service des ressources humaines et est en attente de l'analyse du centre de gestion de la fonction publique territoriale (CDG) du Lot.

M. Lionel MAURY : reste en contact et étude en cours pour sortir de la situation actuelle. L'office intercommunal des sports (OIS) de Cahors se dirige vers un OIS purement associatif sans intervention des élus. Le type de montage actuel est juridiquement pointé du doigt par les juristes. Sa démission n'a pas pour objectif d'affaiblir l'OMS. Articuler l'OMS et le service des sports en *service du sport*.

Aucun conseiller municipal n'est volontaire pour être nommé délégué à l'OMS.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité, prend acte de la situation : pas de nominations de nouveaux conseillers municipaux.

Extrait reçu en  
préfecture le 11  
avril 2022.  
Publié ou notifié  
par le Maire le 11  
avril 2022.

## 10 – Personnel municipal – Création de poste de technicien territorial (sans recrutement)

Monsieur Le Maire expose que :

Il convient de prendre en compte dans le tableau des effectifs le mouvement lié à la présentation auprès du centre de gestion (CDG 46) d'un agent au titre de la promotion interne 2022 de *technicien territorial*.

Le dossier a été accepté par le centre de gestion (CDG) du Lot et l'inscription effectuée sur la liste d'aptitude.

Le poste d'agent de maîtrise principal libéré fera l'objet prochainement d'une suppression après avis du comité technique.

Grade	Temps de travail	Date d'effet	Motif et nombre de postes
Technicien territorial	Temps complet	1 <sup>er</sup> juillet 2022	Promotion interne : 1 poste

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,  
\* décide de créer un poste de technicien territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Extrait reçu en  
préfecture le 11  
avril 2022.  
Publié ou notifié  
par le Maire le 11  
avril 2022.

### 11 – Personnel municipal – Création de postes d'emploi saisonnier 2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de créer des postes d'emploi saisonnier afin d'organiser l'entretien préalable à l'ouverture estivale 2022 du village de vacances municipal :

Site	Grade	Période et temps de travail hebdomadaire
Village de vacances	3 adjoints techniques	(35h00) Nettoyage préalable du 9 mai au 3 juillet inclus (9 semaines)

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,  
\* approuve la création de 3 postes d'emploi saisonnier détaillés *supra* afin d'organiser l'entretien préalable à l'ouverture estivale 2022 du village de vacances municipal.

### BUDGET – FINANCES – FISCALITE

Extrait reçu en  
préfecture le 11  
avril 2022.  
Publié ou notifié  
par le Maire le 11  
avril 2022.

### 12 – Lotissement Lou Vilaré – Régularisation d'écritures comptables

M. Michel FALANTIN expose que :

D'après le tome II de l'instruction budgétaire et comptable M 14, "*...Les opérations relatives aux lotissements ou aménagement de zone sont caractérisées par leur finalité économique de production et non de constitution d'immobilisation, puisque les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus.*

*Ces opérations sont enregistrées dans des comptes de charges et de produits que peuvent lier temporairement les comptes de stocks jusqu'au dénouement complet de la commercialisation...*"

Les terrains viabilisés dans le cadre d'une opération de lotissement sont destinés à la vente et n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine immobilier de la collectivité.

Dès lors que le besoin de financement d'un tel budget annexe n'est que temporaire (décalage entre la phase de stockage, *travaux* et la phase de déstockage, *commercialisation*), sa section d'investissement ne doit pas enregistrer de ressources définitives (ex. : excédents de fonctionnement capitalisés, subventions d'équipement).

Or le compte 1321 du budget annexe de la Clède présente un solde créditeur d'un montant de 33 710,04 euros.

C'est pourquoi il convient, sur l'exercice 2022, de reprendre les sommes concernées à la section de fonctionnement par opérations budgétaires réelles : il conviendra d'émettre un mandat ordinaire au compte 1321 et un titre ordinaire au compte 774 *Subventions exceptionnelles*.

Ces opérations auront pour effet de rétablir l'équilibre budgétaire du budget annexe tel qu'il aurait dû être.

Conformément aux textes, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article et :

\* d'autoriser Monsieur le Maire à rétablir l'équilibre du budget lotissement par l'émission d'un mandat à l'article 1321 et d'un titre à l'article 774 pour un montant de 33 710,04 euros.

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

\* autorise Monsieur le Maire à rétablir l'équilibre du budget lotissement par l'émission d'un mandat à l'article 1321 et d'un titre à l'article 774 pour un montant de 33 710,04 euros.

### CULTURE - PATRIMOINE - TOURISME

Extrait reçu en  
préfecture le 11  
avril 2022.  
Publié ou notifié  
par le Maire le 11  
avril 2022.

### 13 – Maison du Sénéchal – Suivi, conservation et consolidation d'urgence de peintures murales – Demandes de subvention

Monsieur le Maire rappelle que :

Dans le cadre de la préservation des peintures de la maison du Sénéchal, Mme Diane HENRI-LORMELLE, conservatrice-restauratrice qui connaît très bien le dossier ainsi que Monsieur le Conservateur régional des monuments historiques s'accordent à dire qu'il y a urgence à effectuer des travaux de restauration mais aussi mener une étude climatique.

En complément, Monsieur l'Architecte des bâtiments de France (ABF) préconise des travaux de menuiserie et couverture afin d'assainir l'enveloppe du bâtiment.

Cette opération peut être en partie subventionnée par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Occitanie, par le conseil départemental du Lot ainsi que par la région Occitanie.

**Détail hors taxe (HT) de l'opération :**

Étude climatique : 13 305,90 euros (€)

Conservation / restauration : 9 840,00 €

Total HT des travaux : 23 145,90 €

Le plan de financement HT est donc le suivant :

*Pour l'étude :*

\* État (DRAC Midi-Pyrénées) : 30 % soit 3 991,77 €

\* Département du Lot : 20 % soit 2 661,18 €

\* Région Occitanie : 20 % soit 2 661,18 €

\* Commune : 30 % soit 3 991,77 €

*Pour la restauration de la fresque :*

\* État (DRAC Midi-Pyrénées) : 25 % soit 2 460,00 €

\* Département du Lot : 25 % soit 2 460,00 €

\* Commune : 50 % soit 4 920,00 €

Il est proposé au conseil municipal :

\* de valider le programme de l'opération (étude, conservation) ;

\* de valider le plan de financement ;

\* d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la DRAC, auprès du conseil départemental du Lot ainsi qu'auprès de la région Occitanie les subventions correspondantes ;

\* d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la complétude des dossiers de demande de subvention.

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

\* valide le programme de l'opération (étude, conservation) de la maison du Sénéchal ;

\* valide le plan de financement détaillé *supra* ;

\* autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la DRAC, auprès du conseil départemental du Lot ainsi qu'auprès de la région Occitanie les subventions correspondantes ;

\* autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la complétude des dossiers de demande de subvention.

Extrait reçu en  
préfecture le 11  
avril 2022.  
Publié ou notifié  
par le Maire le 11  
avril 2022.

**14 – Maison du Sénéchal – Travaux de menuiserie-couverture – Demandes de subvention**

Monsieur le Maire rappelle que :

Dans le cadre de la préservation des peintures de la maison du Sénéchal, Mme Diane HENRI-LORMELLE, conservatrice-restauratrice qui connaît très bien le dossier ainsi que Monsieur le Conservateur régional des monuments historiques s'accordent à dire qu'il y a urgence à effectuer des travaux de restauration mais aussi mener une étude climatique.

En complément, Monsieur l'Architecte des bâtiments de France (ABF) préconise des travaux de menuiserie-couverture afin d'assainir l'enveloppe du bâtiment.

Cette opération peut être en partie subventionnée par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Occitanie, par le conseil départemental du Lot ainsi que par la région Occitanie.

**Détail hors taxe (HT) de l'opération :**

Travaux de menuiserie - couverture : 8 553,00 euros (€)

Le plan de financement HT est donc le suivant :

\* État (DRAC Midi-Pyrénées) : 25 % soit 2 138,25 €

\* Département du Lot : 10 % soit 855,30 €

\* Région Occitanie : 10 % soit 855,30 €

\* Commune : 55 % soit 4 704,15 €

Il est proposé au conseil municipal :

- \* de valider le programme de l'opération (travaux de menuiserie-couverture) ;
- \* de valider le plan de financement ;
- \* d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la DRAC, auprès du conseil départemental du Lot ainsi qu'auprès de la région Occitanie les subventions correspondantes ;
- \* d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la complétude des dossiers de demande de subvention.

Monsieur le Maire précise que ce dossier de demande de subvention est prioritaire par rapport au dossier de suivi, de conservation et de consolidation de la peinture murale : une fois le clos et le couvert assuré, il sera nécessaire de faire un bilan.

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

- \* valide le programme de l'opération (travaux de menuiserie-ouverture) de la maison du Sénéchal ;
- \* valide le plan de financement ;
- \* autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la DRAC, auprès du conseil départemental du Lot ainsi qu'auprès de la région Occitanie les subventions correspondantes ;
- \* autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la complétude des dossiers de demande de subvention.

#### DIVERS

Extrait reçu en  
préfecture le 11  
avril 2022.  
Publié ou notifié  
par le Maire le 11  
avril 2022.

#### **15 – Association *Gourdon Dynamic* – Chalets mobiles – Don grevé de charges**

Monsieur le Maire expose que :

L'association *Gourdon Dynamic*, sise 41 boulevard Mainiol à Gourdon, a fait l'acquisition de dix chalets mobiles en bois d'une valeur totale de 27 672 euros.

L'association *Gourdon Dynamic* se propose de céder gracieusement ces dix chalets à la commune de Gourdon sous forme d'un don grevé de charges : assurance, entreposage, exploitation.

Il est proposé au conseil municipal :

- \* d'agréer, de l'association *Gourdon Dynamic*, ce don de dix chalets grevé de charge (assurance, entreposage, utilisation).

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

- \* agrée, de l'association *Gourdon Dynamic*, ce don de dix chalets grevé de charge (assurance, entreposage, utilisation).

*Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des questions diverses à formuler.*

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 30.*